



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

N° 2018-1803 /SGAR/SM/DRIEE/SPRN

Paris, le 19 FEV. 2018

Monsieur le Président,

Par courrier du 21 novembre 2017, vous avez souhaité obtenir une mise à jour des informations portées à votre connaissance en octobre 2016 pour les établissements relevant de la démarche de diagnostics des sols dans les lieux accueillant les enfants et adolescents sur ou en contiguïté d'anciennes activités industrielles, dite démarche « établissements sensibles ».

En outre, vous sollicitez la transmission de la liste des établissements dont le maître d'ouvrage a refusé la démarche précitée.

Comme précisé dans mon courrier du 3 octobre 2016, la réalisation des diagnostics est terminée pour les départements de la grande couronne inclus dans la première vague. Pour votre complète information, je vous transmets également les notes de synthèse pour les établissements du Val d'Oise ayant fait l'objet de la phase d'expérimentation préalablement au lancement de la démarche nationale.

La 2^{ème} vague concernait, pour l'Île-de-France, les départements de proche couronne et les établissements de la petite enfance sur Paris (halte-garderies, crèches).

Comme vous le savez, le ministère a décidé de ne plus engager de nouveaux diagnostics au niveau de l'État, sachant qu'il appartiendra aux maîtres d'ouvrage de s'approprier la démarche en fonction de leurs besoins.

Néanmoins, les diagnostics déjà engagés seront achevés et devraient se terminer en 2018.

Pour faire suite à votre demande, vous trouverez sur le CD-ROM, joint au présent courrier, l'ensemble des notes de synthèse ayant fait l'objet d'une transmission aux maîtres d'ouvrage pour les établissements dont le diagnostic est terminé depuis mon courrier d'octobre 2016. Les établissements concernés et les classements associés sont listés en annexe au présent courrier.

Monsieur Jacky Bonnemains
Président de l'association de protection de l'Homme et de l'environnement Robin des Bois
Robin des Bois
14 rue de l'Atlas
75019 Paris

Concernant votre demande de disposer de la liste des établissements dont le maître d'ouvrage a refusé la démarche, nous ne pouvons pas y donner de suite favorable. En effet, la liste des établissements dont le diagnostic n'aura pas été réalisé dans le cadre de la démarche nationale est susceptible d'évoluer, des diagnostics étant encore en cours de réalisation. À l'issue de la réalisation de ces diagnostics, la liste des établissements n'ayant pas fait l'objet d'un diagnostic pourra vous être transmise. Le cas échéant, il vous reviendra de solliciter directement les maîtres d'ouvrage pour obtenir les informations souhaitées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris



Michel CADOT

P.J : - CD-ROM contenant les notes de synthèse des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant les enfants et adolescents ayant fait l'objet d'une transmission aux maîtres d'ouvrage depuis octobre 2016
- tableau reprenant la liste des établissements et les classements associés